

22-2022 ARRÊTÉ de circulation Rue de la Mairie, Rue du Château, Rue du Patis Jars

Le Maire de la commune de CASSON,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, sur la décentralisation

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1, L 2213-1 et L 2213-2,

VU le Code de la Route, ses décrets et arrêtés d'application et notamment les articles R110, R411, R413, et R417,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, complétée par l'arrêté du 8 avril 2002, modifié par l'arrêté du 11 février 2008,

CONSIDERANT qu'il y'a lieu de réglementer la circulation pour le bon déroulement de la commémoration du 8 Mai 2022 organisé sur la place de l'église.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : **Le 8 mai de 10h00 à 11h00** la Rue de la Mairie et la Rue du Château seront fermées à la circulation depuis l'intersection de la Rue du bas du bourg jusqu'à l'intersection de la Rue du Galichet. **Le 8 mai de 10h00 à 13h00** la Rue du Patis Jars sera fermée à la circulation et le stationnement sur les trottoirs sera interdit depuis l'intersection de la Rue du Château jusqu'à l'intersection de la Rue de la Recouvrance.

Article 2 : Toutes infractions au présent arrêté sera sanctionnée, le ou les contrevenants éventuels aux présentes prescriptions seront verbalisés et leurs véhicules mis en fourrière aux frais des propriétaires conformément au Code de la Route.

Article 3 : Un itinéraire de déviation sera mis en place et sous la responsabilité de l'association par l'Association Patrimoine Véhicules Anciens.

Article 4 : Les dispositifs du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de Police, de gendarmerie, de secours et lutte contre l'incendie.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de CASSON.

Article 6 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Nort-sur-Erdre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CASSON, le 4 mai 2022

Le Maire,

Philippe EUZENAT

Philippe EUZENAT



Philippe EUZENAT
PE